Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212200182-20260723-0617072026-DE

BRÉLIDY
Entre Jaudy et Trieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRELIDY
Séance du 17 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juillet à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.
Date de la convocation : 9 juillet 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL, Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER

Membres absents excusés :

Membre absent non excusé :

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Edith LE GUEN

Délibération n° 6 _ 17/07/2026 – validation devis de l'entreprise LE VOGUER

Suite au programme de voirie 2026, il est nécessaire de faire des curages de fossés.

Un devis a été demandé par l'entreprise LE VOGUER de Saint-Laurent, pour un montant TTC de 4 650.00 euros (HT: 3 875.00 euros).

Le Conseil municipal, après en délibérer, à l'unanimité,

Valide le devis pour le curage de fossés pour un montant de :

- 4 650.00 euros par l'entreprise LE VOGUER

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL

Le secrétaire de Séance,
Edith GUEN